



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

GDF

Question écrite n° 107184

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la question du coefficient de conversion m³ en Kilowattheure par GrDF. De nombreux utilisateurs de Gaz de France sont surpris à la réception de leur facture à la vue de l'augmentation de l'énergie consommée en une année, ainsi que l'augmentation du montant de leur facture. En effet, il se pose le problème de conversion entre l'unité en m³ sur les compteurs des usagers, et en kilowattheure sur les factures envoyées par Gaz de France. Afin de facturer la consommation d'énergie, un coefficient de conversion a été mis en place. Selon les plaintes des usagers, ce coefficient varie entre 10 et 11, sans qu'il y ait des informations complémentaires sur ces coefficients. Le site de GDF présente une seule formule de calcul et non des informations pouvant éclairer les clients de GDF sur le coefficient de conversion qui leur est appliqué. Les clients de Gaz de France aimeraient que des informations soient disponibles sur le site internet ainsi que sur les factures à venir qui pourront les aider à une meilleure compréhension de celles-ci. Il paraît nécessaire d'informer les clients concernant ce problème pour l'évaluation de la consommation de gaz pour l'année 2010. Aussi, il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107184

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4395

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)